

HANTÉS

LE PLUS ETRANGE
C'EST QUE VOUS ALLEZ ADORER

VOTRE NOUVELLE SERIE CANAL+ ORIGINAL
TOUS LES LUNDIS A 20H30 SUR CANAL+
DES LE 2 NOVEMBRE

CANALPLUSTOGO

LES BOUQUETS
CANAL+

22 22 65 65

LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'investigation, d'analyses, et de publicité

N° 164 du jeudi 22 octobre 2020 / Prix : 250 F CFA

P.5

BANQUE

BOA
parmi les
banques les
plus sûres

DOSSIER P.3 & 7

Trading

- Offres de placement aux promesses de rendements élevés
- Apparition régulière de nouveaux acteurs sur le marché
- Le CREPMF met en garde
- La BCEAO et l'APSFD interpellent le ministre Sani Yaya

SPORT P.6

ELECTIONS
AU CNO-TOGO

Chemin tracé

SOCIETE P.4

Bras de fer
judiciaire entre
Premier BET et
des parieurs

SANTE P.4

**Vaccin anti-
COVID : Quid
du Togo ?**

NOUVEAU

La vraie
LAGER
de tradition allemande

DJAMA LAGER

Eau · Malt · Houblon

sans sucre moulu

Avec DJAMA, on est ensemble!

30cl 300" 50cl 500"



Avez-vous des interrogations sur les formalités au Cadastre ?
L'OTR est à votre écoute. L'OTR met à votre disposition un bureau dédié pour le traitement de vos plaintes. En 48h seulement, vous recevrez une suite à votre plainte. Vous pouvez aussi envoyer vos requêtes sur la plateforme numérique dédiée via : **www.otr.tg** ou **www.dadc.gouv.tg**



Office Togolais des Recettes - OTR

DOSSIER

Trading

L'arnaque liée au trading est une réalité au Togo. De nombreuses personnes ont été grugées par des promoteurs véreux. Le nombre de victimes est impressionnant. Dossier sur un fléau qui a coûté des millions de FCFA aux Togolais.

— Ismaël ALI

Lomé, fin août. Cinq personnes font, dans la matinée, le déplacement du commissariat du 3^{ème} arrondissement sis au quartier Djidjolé. Ils ont entre 22 et 25 ans. Tous sont étudiants. Mines serrées, ils seront reçus après un moment d'attente par le commissaire. Ces jeunes sont là pour porter plainte.

Ils comptent traduire devant les juridictions un certain Richard S. pour « escroquerie ». De leur récit, le mis en cause aurait abordé cette bande de copains en fin d'année 2019, se présentant comme un « trader », c'est-à-dire un professionnel des marchés des finances. A ces jeunes étudiants, il leur parle d'une « opportunité d'investissement », d'une « offre à ne pas rater » et de « richesse ». Pour y parvenir, nous racontent-ils, il leur faudra procéder à des placements financiers dont le retour sur investissement proposé est alléchant. Du trading !

Convaincus, nos cinq amis confieront par la suite une somme de 1.414.500 F CFA à Richard S. pour une promesse de gain qu'ils ont évalué à 15 millions FCFA sur l'année. Sauf que, plusieurs mois après, aucun versement n'a été effectué. Richard S. n'honorera jamais ses engagements. Il devra répondre à une convocation de la police nationale.

Cette affaire est loin d'être un cas isolé. Dans le cadre de notre enquête, nous avons recensé une vingtaine de plaintes liées à des accusations d'arnaques grâce au « trading ». Toutes dans la capitale, Lomé. L'arnaque aurait fait de nombreuses victimes depuis le début de l'année 2020. Parmi elles, on retrouve tout type de profil : commerçants, militaires, étudiants, ménagères, etc. Dans l'espoir de récupérer leur argent, certains malheureux prennent d'assaut les commissariats de police de la ville.

A des milliers de kilomètres de Lomé, au Cameroun, se joue un autre drame. Nous sommes tombés sur un reportage de la chaîne de télévision Equinoxe TV. Les images tournées dans la ville de Douala montrent

un groupe de personnes au pied d'un immeuble. Les visages sont tristes. Un air de deuil. Des hommes et des femmes sont rassemblés pour « réclamer le remboursement de leurs fonds », raconte le reporter. De l'argent placé auprès d'une entreprise et « supposé générer des bénéfices ». Les sommes versées à cette entreprise sont comprises entre 300.000 et 6.000.000 de F CFA.

Dans la vidéo, le journaliste tend son micro à l'une des victimes. Une femme d'âge mûr. Elle semble désabusée. « J'ai investi 5 000 000 F CFA. J'espérais gagner 24 000 000 F CFA en retour. En 9 mois. Je n'ai même pas obtenu 5 F », livre-t-elle. Le reporter fait savoir que des prêts et économies entières ont été confiés à la société. « Elle est dénommée Africa'Lif et s'est présentée comme spécialisée dans l'achat et la vente des actions, l'intermédiation dans l'obtention des financements et ayant une expertise dans le marché financier », relate le journaliste.

L'entreprise a aujourd'hui fermé boutique et ses dirigeants introuvables. Un collectif des souscripteurs abusés a saisi la justice camerounaise par le biais d'un avocat qu'ils ont engagé. L'avocat dit être surpris par l'absence de « personnalité juridique » de la société incriminée. La société n'est pas inscrite au registre du commerce et du crédit immobilier camerounais. Un « vice », une « irrégularité », dénonce l'avocat.

D'après le reportage, 1000 personnes ont confié au juriste avoir été flouées. Le Tribunal de grande instance du milieu s'est saisi de l'affaire après une plainte pour « escroquerie aggravée » déposée par le Conseil des souscripteurs contre les mis en cause. L'un des dirigeants de la société sera placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Douala. La Gendarmerie a été saisie et les autres mis en cause sont en cavale.

Cette histoire n'est pas sans rappeler de nombreuses affaires bien connues des Togolais avec des sociétés qui



ont fini par fermer du jour au lendemain, s'envolant avec les épargnes de leurs nombreux souscripteurs.

Internet

L'activité de « trading » s'est développée de manière fulgurante au Togo ces derniers mois. Beaucoup plus dans la capitale togolaise. Une communauté de personnes appelée « traders » opèrent en individuel ou sous la forme de société. Bien souvent dans l'illégalité.

Ces personnes physiques ou morales proposent au public, différents types de placements financiers dont pour certains, le retour sur investissement proposé est parfois douteux. N'empêche ! L'activité a le vent en poupe.

« Avec la mondialisation, le développement d'internet, la dématérialisation et la démocratisation des marchés financiers internationaux, de nombreuses sociétés d'intermédiations financières dites brokers ont saisi l'opportunité et offrent la possibilité aux particuliers d'accéder directement aux marchés financiers, à travers leur plateforme en ligne », renseigne l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le gendarme financier français.

« Il suffit tout simplement d'identifier une de ces sociétés, qu'elle soit en France, en Angleterre, aux États-Unis, etc. d'aller sur son site internet, d'ouvrir un compte en ligne et de le créditer avec une carte bancaire ou par virement pour accéder directement à la bourse à travers leur plateforme et commencer à spéculer sur divers produits financiers », informe l'AMF.

« Certaines sociétés d'intermédiations financières (brokers) offrent même la possibilité aux particuliers d'ouvrir, dans un premier

temps, des comptes virtuels afin de s'entraîner sur les marchés financiers avant l'ouverture des comptes réels. Il s'agit d'une stratégie commerciale, bien connue, pour attirer la clientèle. Dès lors, certains particuliers, sans aucune formation ni compétence particulière, ouvrent des comptes de trading en ligne et s'autoproclament traders », précise-t-elle. Mais encore faut-il que ces sites internet de trading soient légaux. L'AMF tient à jour sur sa page web une liste noire des sites de trading illégaux.

Après investigation, en réalité, la grande majorité des « traders » locaux ne sont pas des professionnels du domaine.

Beaucoup d'entre eux perdent même leurs économies en tentant de spéculer en bourse sur Internet. Comme nous le témoigne Gbati D. qui s'essaye au « trading ». Le jeune étudiant révèle avoir investi 110.000 F CFA à ses débuts. Une somme qu'il aurait perdu. Loin de se décourager, il dit être « trader » à son propre compte sur Internet.

« Pyramides de Ponzi »

Avec l'opacité qui entoure l'activité au Togo, la pratique est rapidement devenue un terreau fertile à l'arnaque et les escrocs s'en donnent à cœur joie. En effet, des individus véreux se faisant passer pour des « traders » profitent de l'ignorance de certaines personnes pour leur extorquer de l'argent en leur promettant des gains faciles à réaliser en très peu de temps, grâce aux produits de placement qu'ils proposent.

Il s'agit, en réalité, d'une arnaque bien connue dans le monde de la finance appelée « Pyramides de Ponzi » qui revient sous une autre forme dans notre pays.

D'après le magazine

économique français Capital, la Pyramide de Ponzi est « la première arnaque célèbre ». Elle utilise un système dit de « la pyramide » pour « flouer les investisseurs ». Le système a été mis en place par un célèbre escroc italien du nom de Charles Ponzi dans les années vingt.

« Le système est simple. Ponzi proposait à ses investisseurs des rendements mirobolants de 50% en 45 jours. Comme il est impossible de réellement produire ces rendements, Ponzi utilisait les fonds des nouveaux investisseurs pour servir le taux d'intérêt promis aux anciens investisseurs. Le système fonctionne tant que la pyramide grandit et qu'il y a suffisamment de nouveaux investisseurs pour financer les anciens investisseurs. A défaut, la Pyramide s'écroule, le système explose, et tous les derniers investisseurs perdent la totalité de ce qu'ils ont investi », explique Capital. « C'est ce système qui a été utilisé par Bernard Madoff, à l'origine du scandale du fonds Madoff, qui a fait perdre près de 50 milliards de dollars à ses investisseurs quand le système a explosé en décembre 2008 », note-t-on.

Visiblement, les pyramides de Ponzi continuent à faire des vagues. De nouvelles escroqueries de ce type continuent à prendre, mais sous d'autres formes.

Selon le site Admiral Markets, spécialisé dans les marchés financiers, le « trading » est un mot anglais, couramment utilisé en langue française, pour désigner les opérations d'achats et de ventes effectuées sur les marchés financiers. « Ces opérations sont réalisées par des traders depuis la salle des marchés d'une institution financière ou boursière ou depuis Internet, dans le cas des sociétés d'investissement et des traders indépendants », renseigne le site.

Un « trader » est « un professionnel, bien formé de la finance de marché, dont l'activité consiste à gérer du risque financier en jouant sur des écarts de cours, le plus souvent à court terme. Il possède une très bonne maîtrise du fonctionnement de l'économie, jongle avec les modèles mathématiques les plus sophistiqués, les statistiques et l'informatique. Le trader a également des compétences administratives et

(Suite à la page 7)

PERSPECTIVES SANITAIRES

Vaccin anti-COVID : Quid du Togo ?

La pandémie à coronavirus se fait persistante. Le bout du tunnel s'éloigne de jour en jour. Toujours pas de remède pour s'en débarrasser. Les Togolais apprennent à vivre avec le virus. Mais ils plient sous le poids des conséquences économiques. Les espoirs se portent désormais sur le vaccin anti-COVID. Une course au remède miracle que l'Etat togolais suit en spectateur.

— Ismaël ALI

La Covid-19 continue de se répandre. Au Togo, les mesures restrictives édictées par les autorités en vue de contenir sa propagation rendent difficile le quotidien. Sept mois après l'apparition de la maladie dans le pays, entreprises, commerçants, particuliers, etc, voient rouge. A Lomé, on espère la découverte d'un vaccin pour se tirer d'affaire.

D'après de nombreuses publications, des groupes de chercheurs travaillent sur un vaccin. Les travaux avancent. Environ 40 vaccins seraient en cours d'essais cliniques dont neuf déjà en phase finale d'essai sur des milliers de personnes, selon des revues spécialisées.

Si les togolais gardent espoir,

c'est bien parce qu'un vaccin offrirait non seulement une protection contre le coronavirus, mais aussi permettra de lever l'état d'urgence sanitaire et remettre l'économie nationale à flot.

Mais, pour y arriver, il faudra encore patienter. Subir la loi du virus Sars-CoV-2 jusqu'en 2021. En effet, la plupart des experts pensent qu'un vaccin ne pourra être disponible avant le milieu de l'année 2021. « Les essais doivent montrer que le vaccin est sûr. Il ne serait pas utile s'il causait plus de problèmes que la maladie qu'il est censé prévenir », avait laissé entendre Dr Tedros Ghebreyesus, le Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), au cours d'une conférence de presse virtuelle.



Seulement, le Togo, pays à faibles revenus, est en retrait de la course internationale pour trouver un vaccin contre le Sars-CoV-2. « Le Togo n'a pas les moyens pour mener des recherches sur le vaccin contre le coronavirus », lâchait le Professeur Didier Ekouévi, président du Conseil scientifique togolais, sur les ondes d'une radio de la capitale, après avoir été interrogé sur le sujet.

« Covax »

Si un vaccin est mis au point, il est fort probable qu'un pays à faible revenu comme le Togo

ne puisse avoir les moyens de s'en procurer. Déjà, il y a des craintes que l'offre soit limitée, du moins au début. Les pays « riches » sont pointés du doigt, accusés de chercher à réserver des millions de doses de vaccin anti-coronavirus. Une situation qui mettrait à mal les pays à faibles revenus.

« Trop souvent, les pays africains se retrouvent tout au bas de la liste pour les nouvelles technologies, y compris les vaccins. Ces produits vitaux doivent être accessibles à tous, et pas seulement à ceux qui ont les moyens de les payer », a fustigé l'OMS.

Pour anticiper, le Togo a vite fait d'adhérer à une initiative dénommée « Accès mondial au vaccin contre la Covid-19 », dont l'acronyme en anglais est « Covax ». L'initiative, soutenue par l'OMS, a été conçue pour « garantir un accès équitable aux vaccins anti-coronavirus ». Covax vise à collecter des dons publics et privés en vue d'acheter des doses de vaccin « au profit des plus vulnérables dans 92 pays à faibles et moyens revenus ». « A l'heure actuelle, neuf vaccins font partie de ce portefeuille dynamique, qui est constamment révisé et optimisé pour garantir l'accès à la meilleure gamme de produits possible », éclaire Dr Tedros Ghebreyesus. L'Ethiopien a indiqué que des discussions étaient déjà en cours avec des producteurs de vaccins.

La Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD), ont récemment fait savoir qu'elles mettront des fonds à la disposition des pays africains dont le Togo pour garantir un accès des populations au vaccin.

JEUX DE HASARD

Bras de fer judiciaire entre Premier BET et des parieurs

La semaine dernière était un épisode effroyable pour la société de paris sportifs « Premier Bet ». Dans la journée du vendredi 16 octobre, le siège social de l'entreprise a fait l'objet d'une irruption de parieurs mécontents. A l'origine de la brouille, une affaire d'impayés.

— Ismaël ALI

Le quartier Avédji à Lomé a été le théâtre de tensions entre la direction de la société Premier Bet et un groupe de clients en colère. En effet, une vingtaine de jeunes, se réclamant parieurs, auraient investi les locaux abritant la direction générale de l'entreprise. Le service d'accueil aurait été saccagé, selon des informations parvenues à notre rédaction.

Pour comprendre la discorde entre Premier Bet et le groupe de parieurs, il faut remonter aux matches internationaux de football du 12 octobre dernier.

La journée a enregistré des rencontres de la Ligue des nations européennes, des Eliminatoires de la Coupe du Monde FIFA, des matches amicaux de la zone CAF,

etc. Comme d'habitude, de nombreux parieurs sont passés dans les différents kiosques Premier Bet de Lomé pour miser, en espérant décrocher la timbale.

Seulement, voilà. Une « erreur manifeste » se serait glissée dans les programmations. D'après la direction générale de la société, un « bug » de leur serveur a mis des matches « déjà joués » en jeu. Les scores étaient déjà donc connus.

Les parieurs auraient misé sur les rencontres déjà disputées. Mais ceux-ci ne l'entendent pas de cette oreille. Ils ont misé, ils ont gagné, alors, ils attendent leurs gains. Ce que n'accepte pas la direction de Premier Bet. Le lundi 13 octobre, un courrier est transmis au Directeur général de Premier



Bet. Il porte le sceau du cabinet d'avocat Me Hounakey-Akakpo. La note porte « réclamations ». « Monsieur le Directeur Général, nous vous avisons de notre constitution pour la défense des intérêts de nos clients dans l'affaire visée en marge », y lit-on. « En effet, nos clients ont l'habitude de faire des paris dans votre société dénommée Premier Bet. Il n'est point besoin de rappeler qu'ils leur arrivent de perdre ou de gagner. Certains parmi eux ont même perdu beaucoup de biens notamment des maisons dans ces jeux de pari. Il faut noter que le 12 octobre 2020,

ils étaient encore nombreux à parier. Contre toute attente après avoir gagné et lorsqu'ils s'étaient présentés au siège de votre société le lendemain 13 octobre 2020 pour toucher leurs gains, votre société a refusé de les payer, invoquant un problème de défaillance de vos machines, motif qui ne leur ait pas opposable », poursuit la missive. « Nous vous invitons de bien vouloir payer entre nos mains pour le compte de nos clients, la somme totale de 113.957.394 F CFA dans les quarante-huit (48) heures à compter de la réception du présent courrier.

A défaut, nous nous verrons dans l'obligation d'engager des poursuites judiciaires dont les conséquences pourront avoir un impact négatif pour votre société », indique la note.

Une liste accompagne le courrier. Elle répertorie 32 noms. Ces personnes se revendiquent « gagnantes » et espèrent toucher leur argent rapidement. Devant chaque nom, il est fait mention des gains par parieur. Elles vont de 100.000 à 54.000.000 F CFA.

Les 48 heures sont passées. La société n'a pas donné suite favorable. Les parieurs crient au scandale. Ils dénoncent un coup de force de Premier Bet. Malgré les tentatives d'explications de son Directeur général, rien n'y fit. « Tout ce que nous voulons, c'est qu'on nous paye nos gains ! », tempête un parieur mécontent.

Aux dernières nouvelles, l'affaire a été portée devant les juridictions togolaises.

BANQUE

BOA parmi les banques les plus sûres

Bank Of Africa fait partie des neuf établissements bancaires les plus sûrs en Afrique d'après le classement 2020 que vient de publier le magazine américain Global Finance, une publication de référence au niveau mondial.

Sika Finance précise que l'évaluation des établissements bancaires s'est appuyée sur les notations à long terme en devises étrangères de Moody's, Standard & Poor's et Fitch, souligne le média américain. Deuxième du classement après Attijariwafa Bank, BOA se voit ainsi honorée par ses offres, produits, et prestations sur le marché bancaire.

« Pendant la majeure partie de l'année 2020, le monde a été frappé par la pandémie de la Covid-19, une forte baisse de l'activité économique et, dans certains cas, de graves troubles sociaux. N'importe lequel de ces développements aurait pu avoir un impact significatif sur la solvabilité des banques », a indiqué Joseph Giarraputo, directeur éditorial de Global



Finance.

« (...) Les classements seront utilisés par les entreprises, les investisseurs et les particuliers pour évaluer la sécurité relative des banques avec lesquelles ils choisissent de faire des affaires », a-t-il, en outre, poursuivi.

Plus largement, le magazine a, à la faveur de cette 29^{ème} édition

de son classement, évalué les établissements bancaires dans 112 pays. Une évaluation qui a notamment permis de dresser la liste des 50 banques les plus fiables du monde. L'on y retrouve en tête la banque allemande de développement KfW, la Caisse de Dépôts et Consignations de France (10^{ème}), UBS en Suisse (37^{ème})

ou encore BNP Paribas (48^{ème}). La première banque américaine de la liste, Agribank, arrive à la 35^{ème} place tandis qu'aucune banque britannique n'y figure.

« Il est surprenant de constater que la position relative des plus grandes banques du monde sur la liste des banques les plus sûres du monde 2020 établie par Global Finance a été pour l'essentiel stable », a relevé Joseph Giarraputo.

BOURSE

ORAGROUP TG fait rebondir le marché

ORAGROUP TG, la plus grosse capitalisation du secteur bancaire et la deuxième plus grosse capitalisation du marché financier régional, fait jouer son poids dans la balance et donne de l'impulsion au Composite.

En effet, avec une balance des variations composées d'une seule valeur en baisse, à savoir CIE CI (-1,79% à 1 100

FCFA) qui représente près de 1,66% de la capitalisation du marché, contre 2 valeurs en hausse, dont ORAGROUP TG, le BRVM Composite (+0,29% à 123,71 points) est naturellement porté vers

le hauteur sur ce premier quart d'heure de cotation. Egalement composante du BRVM 10, ORAGROUP TG a permis à cet indice de progresser de 0,47% à 114 points. Le volume transigé sur

ces 15 premières minutes de cotation s'élève à 13 millions FCFA.

CANAL+ ADVERTISING

Alexandre Cohen nommé Directeur général

CANAL+ Advertising, la régie publicitaire internationale du groupe CANAL+, annonce la nomination d'Alexandre Cohen au poste de Directeur général.

Il reporte à Fabrice Faux, directeur des chaînes et des contenus de CANAL+ International, avec pour mission de consolider le leadership de CANAL+ Advertising, poursuivre son développement rapide, notamment sur les marchés locaux d'Afrique subsaharienne, et accélérer sa croissance dans le digital.

Alexandre Cohen est diplômé de l'École de Management de Lyon et, après une première expérience dans le cabinet de conseil Beijaflora. Il

rejoint CANAL+ en 2008 comme Responsable de Zone, couvrant plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, du Bénin à la Mauritanie. Il prend la direction de CANAL+ Gabon en 2012, avant de rejoindre Lomé en 2016 pour y développer la filiale CANAL+ Togo. Alexandre Cohen a également piloté le développement de nouvelles activités pour le groupe à travers le lancement de l'activité télécom de GVA (Groupe Vivendi Africa) au Gabon et au Togo, et la préparation de l'arrivée de



l'offre TNT Easy TV au Togo. Par ailleurs, Pierre-Paul Vander Sande devient SVP Advertising Strategy de CANAL+ International et coordonnera, à ce titre, divers projets de développement pour les activités internationales de CANAL+ sur l'ensemble de ses territoires d'implantation,

dans le domaine de la publicité et de la mesure d'audience notamment.

CANAL+ Advertising est une filiale de CANAL+ International. Régie leader sur l'Afrique subsaharienne francophone, CANAL+ Advertising est basée à Paris et Abidjan et présente, grâce à son réseau commercial, dans 14 capitales africaines, Londres, Dubaï et Séoul. CANAL+ Advertising commercialise 21 chaînes panafricaines (Canal+, Canal+ Cinéma, Canal+ Séries, Canal+ Action, Canal+ Comédie, Canal+ Sport 1, 2, 3, 4 et 5, TV5MONDE, France 24, Nollywood TV, Nollywood

Epic, Novelas TV, A+, Trace Africa, Trace Urban, Trace Kitoko, Trace Gospel, Gulli Africa), 2 chaînes ivoiriennes (A+ IVOIRE, 7 INFO), 1 chaîne sénégalaise (Sunu Yeuf) et 1 chaîne malgache (Novegasy). En 2020, CANAL+ Advertising a lancé son développement en Afrique anglophone avec les chaînes ROK, notamment sur les territoires nigérian, ghanéen et sud-africain. CANAL+ Advertising accompagne également le développement du digital sur le continent africain en offrant aux annonceurs l'accès à l'ensemble des sites internet de ses éditeurs et des supports innovants.

AGRICULTURE

Le Togo lance sa campagne de commercialisation café et cacao

Au Togo, la campagne de commercialisation du café et du cacao a été lancée mardi à Kpalimé, rapporte le communiqué officiel.

Des filières qui ont été particulièrement touchées par la pandémie de la Covid-19, notamment dans le cadre

des activités de collecte et de commercialisation, a précisé Anselme Gouthon, secrétaire général du comité

de coordination de la filière café cacao (CCFCC).

« Si la campagne de commercialisation du cacao a pu échapper en grande partie à la crise sanitaire, celle du café a été durement touchée », a-t-il souligné.

L'essentiel, soit 98%, de la production du café vert est destiné à l'exportation. Or, ces ventes à l'international ont fortement chuté en 2019/20, à 2 600 tonnes (t) contre 4 500 t en 2018/19. Le cacao, par contre, a connu une

hausse majeure, passant de 7 200 t en 2018/19 à 10 200 t. Après le coton, le café et le cacao sont les principales cultures d'exportation du Togo.

ELECTIONS AU CNO-TOGO

Chemin tracé

A sa nomination début octobre au ministère des Sports et des Loisirs, Lidi Bessi-Kama a fait de la situation au Comité national olympique du Togo, une priorité. Après des séances de réunion technique, le bureau exécutif du CNO-TOGO présidé par Azaad Kélani Bayor peut aujourd'hui se féliciter d'avoir arrêté un chronogramme pouvant conduire à l'Assemblée Générale Elective.

Elom ATTISSOGBE

Au fait de la situation dans le domaine des sports, particulièrement au CNO-TOGO, la nouvelle ministre des Sports et des Loisirs a vite retroussé ses manches pour se mettre au travail.

En personne avisée, elle a multiplié les contacts et réunions avec le bureau exécutif de l'institution nationale olympique qui s'apprête à organiser une

Assemblée Générale Elective.

Auréolé de son bilan, l'un des plus satisfaisants de l'histoire du CNO-TOGO, le président Azaad Kélani Bayor peut s'estimer heureux d'avoir pu compter, au cours des quatre dernières années, sur un bureau exécutif qui a mouillé le maillot. A part les moments de basses vibrations marquées par des tensions et incompréhensions qui



n'ont pas entamé la volonté du CNO-TOGO d'aller de l'avant pour le bien-être de l'olympisme et des athlètes, Azaad Kélani Bayor se frotte les mains, au regard d'un bilan des plus remarquables, avec des médailles gagnées pour le Togo lors de plusieurs compétitions internationales.

« Ils n'ont pas pu tout faire. C'est vrai. Mais ils ont quand même beaucoup fait pour

l'olympisme, dans la limite des ressources disponibles. Et c'est à l'honneur du président Bayor et de toute son équipe », commente un sportif.

Cap sur le 19 décembre

Avec l'officialisation de la date du 19 décembre comme date de l'Assemblée Générale Elective, la course est désormais lancée pour le renouvellement du bureau exécutif du CNO-TOGO.

En effet, le chronogramme détaillé précise que la période de dépôt des candidatures court du 02 au 13 novembre.

La publication des candidatures déposées se fera le 16 novembre, suivie de celle des candidatures retenues le 23 novembre. La période de

recours s'étend du 23 au 30 novembre et la publication définitive des candidatures validées se fera le 03 décembre 2020. Les candidats retenus conformément aux textes en vigueur seront en campagne électorale du 04 au 18 décembre. Ils se présenteront le 19 décembre pour l'élection proprement dite.

Il faut rappeler que, selon les textes de l'institution, seuls les présidents des fédérations olympiques affiliées au CNO-TOGO ont le droit de vote.

Le Comité national olympique du Togo est composé de 24 fédérations olympiques réglementairement affiliées dont 21 olympiques et 03 non olympiques.

AFFAIRE D'EXTRACTION DE LATÉRITE DANS VO 3

Le maire donne sa version des faits

L'espace exploité par la SNPT dans la commune Vo 3, suscite l'intérêt de CRBC, une entreprise chinoise, pour l'extraction de la latérite. Plus de trois hectares de superficie. Pour les propriétaires terriens, les Chinois doivent les dédommager. Les autorités ont œuvré pour avoir un taux forfaitaire d'un million de FCFA par hectare. Insuffisant, selon les populations qui se sentent lésées lors des négociations. Elles accusent le maire de la commune Vo 3, Gabriel Kodjo Minogblon, d'être du côté des exploitants chinois. Faux, rétorque l'élu municipal.

Isidore AYEKO

Une situation similaire s'était produite quelques années plus tôt dans la localité. Lors de la réalisation des travaux de bitumage de la voie Aného-Tabligbo, l'entreprise COLAS a dédommagé les propriétaires à raison de 800.000 FCFA pour l'extraction de la latérite. A l'époque, c'est la délégation spéciale de la préfecture de Vo qui avait géré la situation. Avec l'effectivité de la décentralisation, la mairie de

Vo 3 est habilitée à gérer ces différends.

CRBC, une société chinoise qui exploite la latérite sur un espace déjà loué par la SNPT, ne souhaiterait verser aucun centime aux propriétaires terriens. Les responsables déclarent qu'ils doivent tout gérer avec la SNPT. Après des séances de travail, les Chinois décident enfin, de payer une somme forfaitaire aux propriétaires terriens.



« J'ai voulu rencontrer les Chinois qui n'ont pas voulu payer. J'ai fait un rapport fidèle au ministre de l'Administration territoriale qui a instruit à son tour le préfet de convoquer l'entreprise et la mairie. La première réunion a eu lieu. On ne s'est pas entendu. Les Chinois ont dit qu'ils ne vont pas payer et à la deuxième réunion, ils ont dit, à la rigueur, qu'ils vont aménager la route qu'ils empruntent. L'Etat, en signant avec les Chinois, n'a pas dit qu'ils auront la latérite gratuitement quelque

part. Donc quand ils viennent l'extraire, il faut que les propriétaires soient intéressés. Colas dans le même exercice de bitumage de la route Aného-Tabligbo a eu à traiter avec les populations et la somme payée à l'époque est de 800 000 FCFA. Après d'autres réunions, ils se sont arrangés pour augmenter légèrement la somme à 1 000 000 FCFA par hectare », précise Gabriel Kodjo Minogblon.

Pour les populations, la somme proposée par CRBC est insuffisante. Elles déplorent la démarche cavalière du maire. Pour ce dernier, les négociations peuvent se poursuivre. Il demande aux propriétaires terriens d'encaisser ce qui est donné avant de discuter d'autres propositions.

« Ce qu'ils ne comprennent pas, ce n'est pas un terrain nu. Et les Chinois sont venus vers

eux. Si c'était un terrain nu, ils peuvent fixer le prix à leur bon vouloir. Dans ce cas de figure, si les Chinois ne venaient pas, la SNPT viendra ramasser le sable sans rien payer car elle paye déjà pour exploiter le phosphate. C'est ce que j'essaye de leur expliquer et ils m'accusent que j'ai pris position pour les Chinois contre les communautés », indique le maire de la commune Vo 3. Plus de 3.500.000 FCFA sont disponibles à la mairie depuis quelques jours pour les propriétaires terriens concernés. La zone ciblée appartient à plusieurs collectivités, car aucune collectivité ne détient à elle seule un hectare dans la zone.

Composée des cantons comme Dzrékpo, Dagati, Momé, la commune de Vo 3 est coutumière de ces phénomènes d'extraction et d'exploitation de mines, sables, latérite, etc.

CIVISME

Eaux usées sur la voie publique : Danger !

Les eaux usées sont une source de pollution des villes. Non seulement elles sont versées n'importe où et n'importe comment sur la voie publique, mais leur gestion relève aussi de l'incivisme dont les populations font preuve.

Aussi appelée « effluents liquides », les eaux usées domestiques sont constituées des eaux ménagères (salles de bain et cuisines) et des eaux de vannes (rejet de toilettes). Si ce ne sont pas des

canaux reliés illicitement aux caniveaux pour drainer les eaux de ménage, c'est directement dans la rue que certains déversent les eaux usées. Jeter les eaux usées dans la rue est devenu un

phénomène récurrent à Lomé, la capitale togolaise.

Manque de moyens pour faire des fosses septiques. C'est la raison principale évoquée par les ménages pour justifier de tels actes. En réalité, faire des fosses septiques ne doit pas être facultatif, mais obligatoire pour toute personne désirant construire une maison.

Souvent source d'accidents,

les eaux usées contribuent à la grande insalubrité dans les ruelles de Lomé. A l'origine de pollutions et de certaines maladies, elles constituent une grande menace pour la population. « Nous devons avoir une fosse septique dans nos maisons pour recueillir les eaux ménagères. Sinon, nous nous exposons aux maladies et risques de contamination », commente un lecteur.

Rappelons que le service d'hygiène public punit les responsables de tels actes et sont passibles d'amendes. Dans certaines localités, les mairies ont commencé à amender les citoyens qui sont champions de telles pratiques.

■ Etonam TAMELOKPO (Stagiaire)

DOSSIER

Trading

d'excellentes notions de gestion », éclaircit le site.

Les « traders » font ainsi tomber de nombreux Loméens dans leurs filets tissés de promesses fallacieuses. A Lomé où ce juteux business a pignon sur rue, des bataillons de « traders » chassent encore aujourd'hui des pigeons, en usant de séduction. Au niveau de la communication, c'est la maestria ! Sur les réseaux sociaux, ils s'affichent, dînant dans des restaurants huppés en faisant des selfies, histoire d'aguicher. Le but est de montrer que par leurs investissements dans le « trading » ils sont parvenus à l'opulence. Et ça marche ! Auprès des jeunes, particulièrement, qui finissent par embarquer des proches dans l'aventure.

Illégal !

« Il y a eu dans d'autres pays des personnes mal intentionnées (physiques ou morales) qui se sont mises ensemble pour monter un système pyramidal de mobilisation des fonds et après ont disparu », rappelle

Martial Goeh-Akue, l'ancien Directeur de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) aujourd'hui à la tête d'Orabank Burkina-Faso.

Pour le banquier, une personne a tout à perdre en confiant ses ressources à une structure qui opère dans l'illégalité et avec des promesses très alléchantes. « C'est illégal ! Gérer de l'argent de quelqu'un d'autre est un métier régulé et strictement encadré », prévient-il.

Dans un courrier datant du 6 juillet 2020, l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Togo (APSFD) tire la sonnette d'alarme. Elle a multiplié des actions de prévention à l'endroit des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

« Nous tenons à vous informer de la réapparition des sociétés de placement qui sous le prétexte des sociétés de trading ou d'e-commerce miroitent des gains extraordinaires aux populations en ce début de campagne agricole », peut-on

lire dans le courrier.

L'APSFD a d'ailleurs émis une alerte sur le comportement des investisseurs particuliers, afin qu'ils soient plus prudents, notamment lorsqu'il s'agit de service de « gestion » ou de crypto-monnaies qui « sont le nouveaux produits préférés des arnaques en ligne ». « Nous saisissons l'occasion pour vous prier de bien vouloir faire prendre les dispositions à vos caisses, guichets et sur le terrain pour sensibiliser les populations sur les dangers de ces opérations et le risque de spoliation de leurs épargnes constituées après d'énormes sacrifices », avise l'Association.

Aux dernières nouvelles, elle aurait saisi le Ministère de l'Economie et des Finances sur le sujet.

L'APSFD n'est pas la seule financière à s'inquiéter du phénomène. Le Conseil Régional de l'Épargne Public et des Marchés Financiers, organe de régulation du marché financier de l'Union Monétaire Ouest-africaine (UMOA), qui veille à la

protection de l'épargne, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement du marché financier régional mettait déjà en garde en 2019 via un communiqué : « Le Conseil Régional de l'Épargne Public et des Marchés Financiers (CREPMF) met en garde le public de l'Union (...) contre la récurrence d'offres de placement aux promesses de rendements élevés ».

« En effet, certaines structures procèdent à la collecte irrégulière de fonds auprès du public contre des titres de capital, des placements financiers, des biens (immobiliers ou des véhicules), avec des promesses de rendement allant parfois à 100% à 500% de la mise initiale », déclare le CREPMF et d'aviser qu'il est le « seul compétent pour autoriser les opérations de levée des fonds sur le marché financier, habilité les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ». Le Togo n'est pas une exception. En fait, tous les pays membres de l'UMOA

sont concernés.

D'après nos informations, la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) aurait envoyé une note circonstancielle au ministère de l'Economie et des Finances. La base juridique de nombreuses sociétés de « trading » est remise en cause. Le « trading » de cryptomonnaies mis en avant par certaines est aussi une activité non reconnue par la BCEAO.

Dans le jeu du gendarme et du voleur où le second a toujours un coup d'avance, l'explosion des réseaux sociaux a démultiplié les moyens dont disposent les vilains petits canards. « Les enquêtes sont difficiles, car les sites sont éphémères, exploités depuis l'étranger », admet un policier, qui conseille la prudence.

2020-2021

L'année scolaire de toutes les précautions

La rentrée scolaire du 02 novembre est particulière, contexte sanitaire oblige. Toutes les mesures doivent être respectées pour éviter la contamination en milieu scolaire. Les acteurs de l'éducation sont à pied d'œuvre pour prévenir et sensibiliser sur l'importance des gestes barrières afin de limiter la propagation du virus.

Isidore AYEKO

Le 16 octobre 2020, le ministre des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'Artisanat, Pr. Kokoroko, a échangé avec les principaux acteurs du système éducatif, notamment les fédérations des syndicats d'enseignants ainsi que les représentants des centrales syndicales, l'Union nationale des associations des parents d'élèves et d'étudiants, la Coalition nationale togolaise pour l'éducation pour tous, les représentants de l'enseignement privé confessionnel et les représentants des promoteurs et fondateurs des établissements privés laïcs.

Une rencontre qui s'inscrit dans la droite ligne de recherche des mesures adéquates pour une année scolaire sereine. Le 26 octobre, la rentrée académique sera également l'occasion de mettre en place les mesures barrières afin

d'accueillir les élèves et le corps enseignant en toute quiétude, une semaine après, c'est-à-dire le 02 novembre prochain. Les dispositions prises pour cette rentrée sont, entre autres, l'effectif de 30 élèves par classe et les cours de lundi à samedi.

Les établissements seront dotés de gel hydroalcoolique, des dispositifs de lavage de mains. Le port de masque est obligatoire.

« Un suivi régulier de l'évolution de la situation sanitaire dans les différents établissements scolaires et universitaires sera de rigueur, aux fins des nécessaires adaptations pour une année scolaire réussie », précise le ministre Kokoroko.

Le conseil scientifique insiste sur les précautions à prendre pour éviter toute contamination. Même si le respect strict des mesures



barrières offre le maximum de garanties, le conseil scientifique prévient tout de même l'absence du risque zéro. « Le risque zéro n'existant pas, l'essentiel est de pouvoir s'adapter à la réalité. Il appartient à chaque établissement scolaire d'appliquer les protocoles qui seront édictés », a déclaré le professeur Mounérou Salou, membre du conseil

scientifique. Les autorités en charge de l'éducation comptent sur le professionnalisme et la responsabilité des différents acteurs, en particulier les chefs d'établissements, dans l'application des directives et prescriptions pédagogiques, académiques et sanitaires.

En outre, elles demeurent engagées à préserver l'esprit de dialogue et d'écoute pour

une année scolaire sereine et réussie.

LA NOUVELLE TRIBUNE

Récépissé No 0546/31/05/16/
HAAC

Djidjole - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication
Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction
Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINO
Ismaël ALI
Isidore AYEKO

Infographie
La Nouvelle Tribune

Impression
DIRECT PRINT

Tirage
1000 exemplaires

Groupes électrogènes



à des prix
imbattables!



de 10 à
4000 Kva

Stock
permanent

Installation
rapide

Maintenance
proactive

Garantie

Contactez notre service commercial pour plus d'infos

00228 70 26 77 77 / 22 26 11 27

Rue 30 HDN, Hedzranawoé BP 4960 - Lomé - TOGO

